



Témoignages de financeurs (1/2)

Quatre financeurs ont accepté de dévoiler leurs motivations à soutenir des projets vertueux pour le climat ayant obtenu le Label Bas-Carbone. Ils exposent ici également plus généralement leur action au quotidien sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour plus d'information sur les projets concernés, vous pouvez consulter les éditions n°1 et 2 du « Focus sur des projets en Grand-Est ».

Les Internationaux de Strasbourg sont un évènement sportif qui se positionne comme 1^{er} tournoi de tennis féminin français et 1^{er} événement éco-responsable français. Depuis 2009, le fondateur Denis NAEGELEN a l'ambition de mettre l'éco-responsabilité au cœur de cette compétition :

« Un évènement sportif est médiatisé, il a la capacité de porter les messages, pour le nôtre, les deux principaux sont la place de la femme et l'éco-responsabilité. Nous avons travaillé sur 100 process (mobilité, restauration...), nous avons réalisé 5 bilans carbone et réussi à réduire de 60% l'impact par spectateur. En 2021, nous avons décidé d'accélérer la démarche en compensant une partie des émissions résiduelles par des projets de reforestation Label Bas-Carbone à Mollkirch puis en 2023 à Andlau. On aurait pu financer pour dix fois moins cher des projets en Amazonie ou en Afrique mais nous avons fait le choix de financer des projets sur notre territoire au plus près de notre évènement. »



Strasbourg Centre Energies (SCE) est le délégataire en charge de l'exploitation du réseau de chaleur qui dessert en chauffage et eau chaude sanitaire les quartiers de l'Elsau et de l'Esplanade à Strasbourg. Actuellement, plus de 63 % de l'énergie distribuée via ce réseau provient de sources renouvelables ou de récupération (EnR&R).

Afin de renforcer la part EnR&R de son bouquet énergétique, le réseau de chaleur Strasbourg Centre intègrera dans les prochaines années de l'énergie dite "fatale", récupérée auprès des industriels situés au Port Autonome de Strasbourg et de l'aciérie BSW située à Kehl.

Pour tenter de compenser les émissions CO₂ liées aux travaux de développement et de rénovation de ce réseau de chaleur (lui-même bas carbone), SCE a entrepris la participation à des projets alsaciens de reboisement de forêts sinistrées par le changement climatique ou des crises sanitaires via le Label Bas Carbone. SCE s'est rendu en forêt en mai 2024 et a constaté le bon départ des plants grâce à une météo favorable. CSE propose une vidéo du projet sur son compte LinkedIn [accessible en cliquant ici](#).

Éco-Manifestations Alsace est une association qui assure la promotion de l'éco-responsabilité des manifestations (sportives, culturelles, populaires, professionnelles...) ainsi que des lieux accueillant du public (salles de spectacles, de sport, centres socioculturels...). Elle propose aux manifestations un accompagnement récompensé par un label à travers la « Charte d'engagement des éco-manifestations ». Ce label a été décerné à environ 400 évènements depuis 2018.

La charte d'engagement des éco-manifestations propose aux manifestations les plus engagées la possibilité de compenser tout ou partie de leurs émissions de gaz à effet de serre. Les montants correspondants font l'objet d'un cumul qui est ensuite intégralement reversé dans un projet local.

« Nous avons contribué à hauteur de 6 000 € pour le projet d'Andlau. Cette enveloppe représente la contribution d'une dizaine d'évènements que nous avons accompagnés. Nous nous sommes rendus à Andlau au mois de septembre et les plants atteignaient déjà une hauteur d'environ 50 centimètres. Pour ce premier projet ce sont les Internationaux de Strasbourg, dont nous sommes partenaires, qui nous ont mis en relation avec le propriétaire. Cette année, nous avons été contactés par des acteurs de la compensation dans le domaine agricole. Nous y réfléchissons, notre prochaine enveloppe sera bientôt disponible. »





Témoignages de financeurs (2/2)

Newen Studios, filiale du Groupe TF1, est l'un des leaders de la production, de la distribution audiovisuelle et cinématographique à l'international. Ils ont toujours souhaité être pionniers, précurseurs.

« Avec la série quotidienne "Plus belle la vie" nous avons mis en place quelques premiers principes de base de la réduction des émissions carbone, avec la série "Marie-Antoinette" coproduite par **CAPA, Banijay Studios France et Canal +**, nous avons souhaité aller plus loin et tester la compensation volontaire. Cette série est par ailleurs labellisée Ecoprod, un label qui certifie que l'œuvre a été produite de manière éco-responsable. Nous connaissions déjà Carbonapp, ils nous ont naturellement proposé de financer le verger de Mr Bath, le plus proche de nos studios parisiens, en accord avec notre budget et notre souhait d'avoir un projet en lien avec des pommes. C'était en 2022. Aujourd'hui, l'aventure compensation volontaire continue par le biais de la marque Rejeneo de Bouygues (actionnaire du groupe TF1) dédiée à la contribution climatique. »



Vous aussi souhaitez financer un projet label Bas-Carbone ? Parcourez le Registre à la recherche de votre projet coup de cœur : <https://mtect.fr/693>

En savoir plus sur le label en région Grand-Est, visitez notre site internet à cette adresse: <https://mtect.fr/694>

Le label bas carbone est un outil national de certification carbone, au service de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone. Il garantit aux financeurs, souhaitant compenser volontairement leur empreinte carbone, un investissement de qualité dans des projets vertueux. Les sociétés interviewées ci-dessus ont permis respectivement de financer en partie les projets de reconstitution de forêts dégradées et de plantation de vergers. Le détail de ces projets est disponible dans les Focus Projets n°1 d'avril 2024 et n°2 d'octobre 2024.

Ressources : quelques rappels en matière de communication



L'annexe IV.B4 de l'arrêté ministériel définissant le référentiel du label «Bas-Carbone » prescrit les usages :

<https://mtect.fr/773>

La communication doit être transparente et associée à une communication sur les actions préalablement mises en œuvre pour éviter et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette communication ne doit pas laisser supposer de la neutralité carbone du bénéficiaire.

Tant que la vérification des réductions d'émissions n'a pas eu lieu, **toute communication sur un projet labellisé qui mentionne les réductions d'émissions qui seront potentiellement générées, doit :**

- **mentionner explicitement le caractère prévisionnel** de la valeur de réduction annoncée **en utilisant les termes «estimées à»** ou l'adverbe «**environ**»;
- indiquer **une valeur arrondie à la cinquantaine en dessous**;
- mentionner la phrase : **«La valeur définitive de l'estimation ne sera établie qu'après vérification par un auditeur indépendant et une décision administrative de vérification ».**

Avis de l'ADEME :

L'ADEME a formulé en 2022 deux avis portant sur :

- **La compensation volontaire : de la théorie à la pratique :** <https://mtect.fr/772> .
- **L'utilisation de l'argument de neutralité carbone dans les communications :** <https://mtect.fr/771> . Cette dernière fait référence à la loi « **Climat et Résilience** » et rappelle les pratiques en matière d'allégations environnementales.